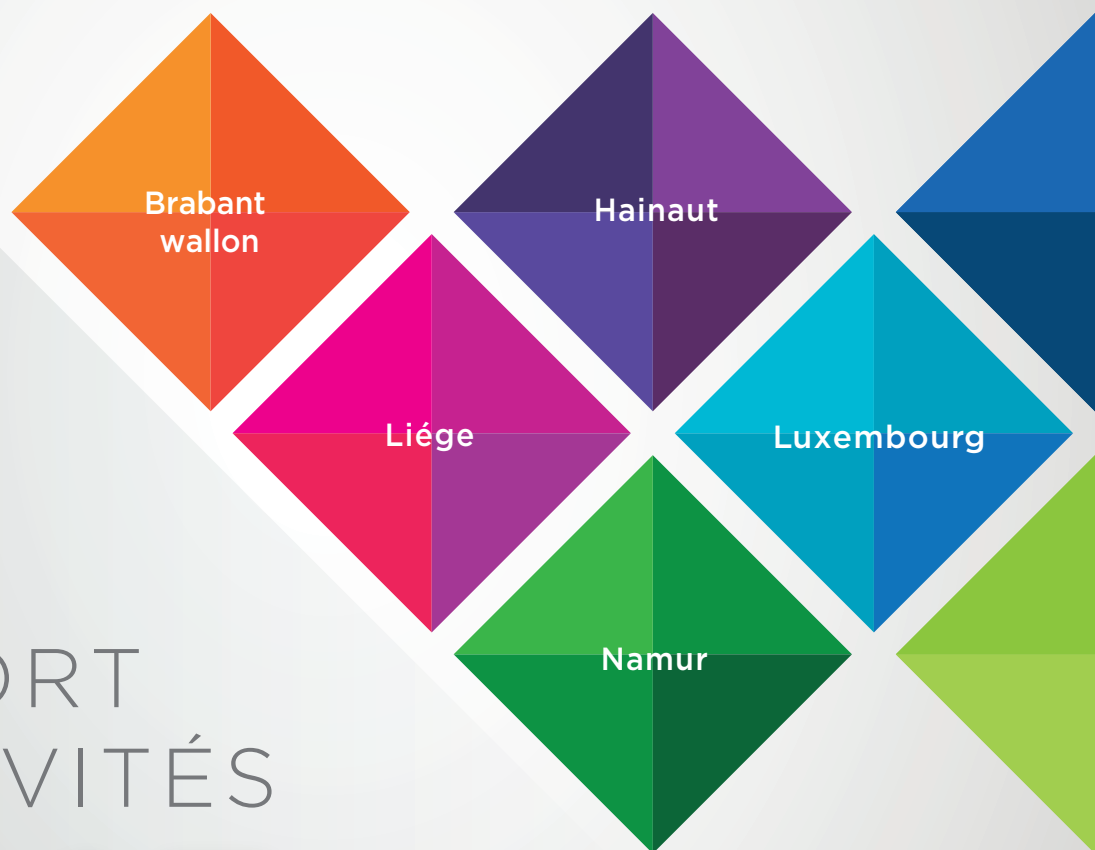




Association des Provinces wallonnes



RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2015

SOMMAIRE

1	L'ASSOCIATION	p 3
2	L'APW EST CONSULTÉE	p 7
3	L'APW EST REPRÉSENTÉE	p 8
4	L'APW SE RÉUNIT	p 9
5	L'APW ORGANISE	p 14
6	L'APW PARTICIPE	p 16
7	LES SUPPORTS D'INFORMATION	p 17
8	EN BREF...	p 18

L'ASSOCIATION

1

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer, aux cinq provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Son équipe

Sous la Présidence de Paul-Émile Mottard, Député provincial liégeois, le Secrétariat de l'Association est composé de :

Annick Bekavac, Directrice,
Mélanie Bouffioux, Assistante de Direction,
Bruno de Viron, Conseiller,
Quentin Delhaye, Conseiller,
Hélène Schamps, Juriste.

Son Bureau

Le Bureau est composé du Président (Paul-Émile Mottard) et de cinq Vice-présidents de l'Association choisis par l'Assemblée générale: Mathieu Michel (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Katty Firquet (Liège), Thérèse Mahy (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur). Un membre représentant Ecolo est aussi invité en tant qu'observateur (Marc Hody).

Le Bureau a pour missions, en cas d'urgence, de se prononcer sur des questions relevant de la compétence du Conseil d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Conseil.

Son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'APW s'est réuni les 24 février, 5 mai, 30 juin, 22 septembre et 25 novembre 2015. Il est composé de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir :

Pour le Brabant wallon :

- **Mathieu Michel**, Président du Collège provincial
- **Isabelle Kibassa-Maliba**, Députée provinciale
- **Dominique de Troyer**, Présidente du Conseil provincial
- **Benoît Thoreau**, Conseiller provincial
- **Annick Noël**, Directrice générale provinciale.

Pour le Luxembourg :

- **Patrick Adam**, Président du Collège provincial
- **Thérèse Mahy**, Députée provinciale
- **Bernard Moinet**, Député provincial
- **Anne Laffut**, Conseillère provinciale
- **Xavier Kroëll**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Pierre-Henry Goffinet**,
Directeur général provincial.*

Pour le Hainaut :

- **Serge Hustache**, Président du Collège provincial
- **Annie Taulet**, Députée provinciale
- **Yves Lardinois**, Député provincial
- **Gérald Moortgat**, Député provincial
- **Albert Depret**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Patrick Mélis**,
Directeur général provincial.*

Pour Namur :

- **Jean-Marc Van Espen**, Président du Collège provincial
- **Geneviève Lazon**, Députée provinciale
- **Philippe Bultot**, Député provincial
- **Yvan Petit**, Conseiller provincial
- **Dominique Notte**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Valéry Zuinen**,
Directeur général provincial.*

Pour Liège :

- **Katty Firquet**, Députée provinciale
- **André Denis**, Député provincial
- **Robert Meureau**, Député provincial
- **Dominique Drion**, Conseiller provincial
- **Marc Hody**, Conseiller provincial
- *Observatrice : **Marianne Lonhay**,
Directrice générale provinciale.*

4 Son Assemblée générale

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 5 mai 2015. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2014 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2015. Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend également les membres suivants :

Pour le Brabant wallon :

- **Tanguy Stuckens**, Député provincial
- **Marc Bastin**, Député provincial
- **Anne Masson**, Conseillère provinciale
- **Françoise-Florence Michel**, Conseillère provinciale
- **Anne Dorselaer**, Conseillère provinciale
- **Sophie Keymolen**, Conseillère provinciale
- **Pierre Boucher**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Gilles Mahieu**, Gouverneur.*

Pour le Luxembourg :

- **Nathalie Heyard**, Députée provinciale
- **Jean-Marie Meyer**, Président du Conseil provincial
- **Carmen Ramlot**, Conseillère provinciale
- **Elie Deblire**, Conseiller provincial
- **Vincent Wauthoz**, Conseiller provincial
- **Francis Steifer**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Olivier Schmitz**, Gouverneur.*

Pour le Hainaut :

- **Fabienne Capot**, Députée provinciale
- **Charlyne Moretti**, Présidente du Conseil provincial
- **Philippe Dupont**, Conseiller provincial
- **Pierre Vèche**, Conseiller provincial
- **David Lavaux**, Conseiller provincial
- **Bernard Liebin**, Conseiller provincial
- **Émile Van Aelst**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Tommy Leclercq**, Gouverneur.*

Pour Namur :

- **Coraline Absil**, Députée provinciale
- **Luc Delire**, Président du Conseil provincial
- **Maryse Robert**, Conseillère provinciale
- **Etienne Bertrand**, Conseiller provincial
- **Philippe Carlier**, Conseiller provincial
- **Georges Balon-Perin**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Denis Mathen**, Gouverneur.*

Pour Liège :

- **André Gilles**, Président du Collège provincial
- **Claude Klenkenberg**, Président du Conseil provincial
- **Georges Pire**, Conseiller provincial
- **Gérard Georges**, Conseiller provincial
- **José Spits**, Conseiller provincial
- **Fabian Culot**, Conseiller provincial
- *Observateur : **Hervé Jamar**, Gouverneur.*

Étude de questions générales, examen de problèmes soumis par ses membres et recherche de documentation (notamment en matière juridique).

Développement et animation de secteurs d'activités particuliers.

Mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les provinces et leurs actions (www.apw.be, Cinq à la Une, brochures et spots divers).

Organisation d'au moins un colloque par an sur un thème d'intérêt provincial.

Organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales.

Représentation des provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral.

Remise d'avis aux Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial.

L'APW EST CONSULTÉE

2

le Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, qui était un organisme de consultation obligatoire des mandataires locaux par le Gouvernement wallon, a été suspendu ad vitam aeternam et ce, dans le cadre du processus de réformation de la fonction consultative.

Il n'existe donc plus de base légale obligeant la consultation des provinces pour tous textes législatifs les concernant. Par conséquent, l'APW a tenu à rappeler au Gouvernement de la Région wallonne l'importance de consulter les pouvoirs locaux, dans un délai raisonnable, en attente d'une clarification de la situation qui débouchera, plus que probablement, à une consultation des provinces par le biais de l'APW.

Les avis remis en 2015 portaient sur :

- ▶ le Comité C et le cahier revendicatif sectoriel 2013-2014,
- ▶ le CoDT (avant-projet de décret),
- ▶ le CoDT (avant-projets de décret et d'arrêté),
- ▶ la circulaire budgétaire 2016,
- ▶ les cours d'eau non navigables,
- ▶ la fonction consultative,
- ▶ les marchés publics,
- ▶ les missions des Gouverneurs.

3

L'APW EST REPRÉSENTÉE

L'APW est représentée dans les organes suivants :

- ▶ Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (CATPW) ;
- ▶ Comité d'avis visé à l'article d.233bis-9 du Code de l'Eau ;
- ▶ Comité de gestion de l'ORPSS ;
- ▶ Comité de suivi des programmes opérationnels convergence et compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013 (FEDER) ;
- ▶ Commission de conservation des sites Natura 2000 ;
- ▶ Commission de Promotion de la Santé à l'école ;
- ▶ Commission des marchés publics - Fédéral ;
- ▶ Commission des marchés publics - Région wallonne ;
- ▶ Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
- ▶ Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale :
 - Commission wallonne de la Santé (secteur santé mentale),
 - Commission wallonne de l'Action sociale,
 - Commission wallonne de la Famille,
 - Commission wallonne de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;
- ▶ Conseil régional de la Formation (CRF) ;
- ▶ Conseil supérieur de Promotion de la Santé ;
- ▶ Conseil supérieur du Logement ;
- ▶ Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne - Groupe de travail technique santé, habitat, service aux citoyens ;
- ▶ Ecole d'administration publique Wallonie-Bruxelles ;
- ▶ Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO) ;
- ▶ Observatoire des Politiques culturelles (OPC).

L'APW SE RÉUNIT

4

L'APW organise fréquemment des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre provinces.

Liste des groupes thématiques en activités en 2015

- ▶ Comité C
- ▶ Communication
- ▶ Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI)
- ▶ Cours d'eau non navigables
- ▶ Cultes
- ▶ Culture
- ▶ École d'Administration publique (EAP)
- ▶ eComptes
- ▶ Économie/finances
- ▶ Fonctionnaires sanctionnateurs
- ▶ Formation
- ▶ Indicateurs-experts
- ▶ Mise en œuvre de la DPR
- ▶ Pensions
- ▶ Relations internationales
- ▶ Ressources humaines
- ▶ Santé et social
- ▶ Tourisme
- ▶ Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP)

Santé et social

Les membres du groupe de travail ont, dans un premier temps, actualisé les données figurant dans l'étude sur les activités des provinces wallonnes, menée en 2012 par le Professeur Christian Behrendt, pour les volets Santé/Social.

Ce document a ensuite été transmis au Ministre wallon de la Santé.

En mai 2015, le GT a établi une synthèse des actions provinciales menées en faveur des aînés dans le but d'une rencontre avec une équipe de recherche québécoise venue à Namur présenter la mise en place du processus Villes, Amies des Aînés (VADA).

De là est née l'idée d'organiser un colloque sur cette thématique du « Bien vieillir ».

Par ailleurs, un GT spécifique SAMI/LPI s'est également réuni afin de coordonner, avec l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) et la DGO5, la campagne Radon.

Tourisme

C'est au travers des réunions du Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (CATPW) que les directeurs des Fédérations du Tourisme et l'APW, qui en assure la Présidence, abordent la thématique du tourisme.

Outre le fait de coordonner la présence des provinces wallonnes en foires et salons, le CATPW a permis de suivre les discussions relatives à la restructuration des organes touristiques wallons telle que prônée par la DPR.

La volonté était d'affirmer les provinces, et plus particulièrement les Fédérations provinciales du Tourisme, en tant qu'entités fédératrices des organismes locaux. Rôle d'autant plus important dans le débat relatif à la diminution du nombre de Maisons du Tourisme.

Mise en œuvre de la DPR

Le Ministre des Pouvoirs locaux a mis en place des groupes de travail visant à mettre en œuvre les décisions du Gouvernement wallon relatives aux pouvoirs locaux :

1. Simplification administrative
2. Politique de la Ville
3. Gouvernance
4. Élections
5. Finances et fiscalité
6. Informatisation - Pouvoirs locaux
7. GRH
8. Provinces et supracommunalité
9. Travaux subsidiés
10. Divers (dont Cultes)



Le GT 8 a attiré tout particulièrement notre attention puisqu'il est chargé de renforcer les partenariats provinces/communes via un véritable échange des besoins qui implique l'existence d'un lieu de concertation entre la province et ses communes.

Il y est également question de l'affectation des 20 % du Fonds des provinces à la supracommunalité :

- 10 % du Fonds pour les services de secours,
- 10 % pour d'autres actions de supracommunalité.

L'organisation de la supracommunalité constituant un réel enjeu pour les provinces, ce groupe de travail a permis une réflexion plus approfondie en vue de proposer un modèle de saine collaboration entre les acteurs, même si cet enjeu se décline de manière différente d'une province à l'autre.

L'APW est donc très attentive aux discussions menées sur l'articulation de la supracommunalité en Wallonie avec, comme le suggère la DPR, un rôle de fédérateur, d'opérateur et d'initiateur pour les provinces, qui seront amenées à devenir le lieu privilégié du dialogue supracommunal.

Culture

Les provinces étant des acteurs majeurs en matière de soutien aux activités culturelles, elles se trouvent directement concernées par les actions menées et les dispositions arrêtées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pour cette raison que l'APW s'est engagée à défendre les centres culturels et les bibliothèques au regard des mesures budgétaires prises à leur encontre.

Concrètement, les Députés provinciaux en charge de Culture se sont réunis dans le but de faire le point sur la situation et des courriers ont été envoyés, dont un écrit conjointement avec l'UVCW concernant la lecture publique, pour sensibiliser Madame la Ministre à cette problématique et solliciter une entrevue entre les provinces et cette dernière.

Cours d'eau non navigables

La révision du cadre législatif et réglementaire de la gestion intégrée des cours d'eau s'est poursuivie tout au long de cette année 2015. L'APW et les représentants des services techniques provinciaux ont participé au Comité, initié par le Gouvernement wallon, visant à accompagner cette réforme et y ont apporté leurs contributions.

Fin d'année, l'avant-projet de décret ayant pour visée de modifier le régime juridique des cours d'eau était en cours de finalisation et l'avant-projet d'arrêté y afférent nous avait déjà été soumis dans sa première version.

Notre association a donc rendu, en novembre, un avis sur cet avant-projet d'arrêté mais également sur certaines dispositions de l'avant-projet de décret qui nous posaient encore problème.

L'APW SE RÉUNIT

eComptes

En 2015, une présentation de la nouvelle version du logiciel eComptes province a été réalisée dans les locaux de l'APW par la DGO5.

C'était l'occasion, pour les Directeurs financiers, responsables du budget et Directeurs informatiques de chaque province, de découvrir les nouvelles potentialités du logiciel et de constater l'évolution du projet depuis son initiation il y a quelques années. Les clés USB permettant l'installation dudit « kit de base » ont ainsi été remises.

Les principales fonctions (fonction d'analyse, générateur de rapports d'analyse, intégration au PST) ont été présentées. Les aspects de l'aide à la gestion et de la simplification administrative qu'offrira ce logiciel aux provinces ont été mis en évidence.

Formation

Au cours de l'année écoulée, de nombreuses thématiques liées à la formation des agents des pouvoirs locaux ont été abordées. Il a, notamment, été question de l'évaluation de la mise en œuvre des nouveaux modules de sciences administratives.

Un travail d'actualisation et de mise en cohérence de la formation à l'accueil a également été entamé pour proposer une dynamique pédagogique plus moderne.

Le Ministre de l'Intérieur a également été sensibilisé à la volonté des provinces d'être impliquées dans le processus de modernisation de l'enseignement policier et de la formation au sein des écoles du feu.

Par ailleurs, la Ministre de la Santé publique a été interpellée pour améliorer les collaborations entre le SPF Santé publique et les écoles d'aide médicale urgente.

Comité C

L'année 2015 a été consacrée à la négociation de la convention sectorielle 2013-2014, qui devra être approuvée par le Gouvernement et les organisations syndicales début 2016.

Sa mise en œuvre sera concrétisée au sein de groupes de travail thématiques du Comité C.

Le Comité C a également poursuivi les travaux d'évaluation du Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire. Il a permis, en outre, d'aborder d'autres questions telles que la formation des agents de niveau A ou encore le statut du personnel de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ).

Cultes

Une rencontre entre la DGO5, les provinces et l'APW relative à la tutelle sur les budgets et comptes des comités de gestion des mosquées s'est tenue en avril 2015.

Les provinces ont alors eu l'occasion de relayer leurs difficultés relatives à l'examen des budgets et des comptes du culte musulman. Elles ont mis en évidence le non-respect des délais de transmission par les comités de gestion des budgets et comptes ainsi que les difficultés administratives ou techniques auxquelles elles doivent faire face pour cause de non-respect de la sincérité budgétaire.

Ces échanges ont permis de dégager certaines pistes de solution afin que les contacts et la collaboration entre les institutions provinciales, la Région et les mosquées évoluent de manière positive.

CEPLI

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) regroupe les associations nationales des collectivités locales de niveau intermédiaire en Europe.

La CEPLI collabore activement aux travaux du Comité des Régions et du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

A ce titre, elle a participé au séminaire organisé par le Comité des Régions consacré au Plan d'investissement pour l'Europe (Plan Juncker). Il y était, notamment, question de la qualité des finances publiques locales et de leur investissement.

La CEPLI a également organisé un évènement dans le cadre des Open Days (semaine européenne des communes et régions du Comité des Régions). Le séminaire proposé portait sur les questions de développement économique en zones rurales et le soutien apporté par les autorités locales intermédiaires.

Elle a aussi assuré son rôle de représentante des provinces européennes auprès du Comité des Régions en sensibilisant son Président, Monsieur Markku Markkula, au rôle que celles-ci peuvent jouer dans le processus de gouvernance multi-niveaux souhaité par l'Union européenne.

5

L'APW ORGANISE

Chaque année, l'APW organise l'opération Place aux enfants ainsi qu'un colloque sur un thème d'intérêt provincial.

L'opération Place aux enfants

Place aux enfants est une action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté, organisée annuellement depuis 1995 par l'APW, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) et les provinces wallonnes.

Chaque troisième samedi d'octobre, cette journée ludique et pédagogique, destinée aux enfants âgés de 8 à 12 ans, propose aux jeunes citoyens de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer. Elle leur donne également l'occasion d'accéder à des lieux qui leur sont généralement fermés et d'appréhender la réalité quotidienne du monde des adultes. Encadrés par des accompagnateurs, soucieux de susciter leur questionnement, les enfants partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions...

Cette 21^e édition de l'opération s'est déroulée le 17 octobre 2015 et a réuni 171 communes de la Wallonie et de Bruxelles. Ce sont près de 2 500 hôtes qui ont ouvert leurs portes à quelque 14 000 enfants, encadrés par environ 3 000 accompagnateurs.

Le thème choisi pour cette année était « Ma commune, un trésor ».

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be

2 Le colloque annuel de l'Association

Le 9 décembre 2015, l'APW tenait son colloque annuel sur le thème du « Bien vieillir » : « Les aînés, au cœur de l'Institution provinciale ». En effet, l'aide aux aînés, mais aussi aux personnes ainsi qu'aux nombreuses associations qui les entourent, représente une mission typique de service public et l'Institution provinciale s'impose donc comme un acteur incontournable du « Bien vieillir ».

Ce colloque était l'occasion de se pencher, évidemment, sur tous les aspects liés à la santé mais pas seulement : le cadre de vie qui est proposé aux aînés, la cohésion sociale, l'accès à la culture et aux nouvelles technologies sont des thématiques tout aussi cruciales puisque cela représente 13 % des budgets provinciaux.

La matinée du colloque de l'Association a permis de faire découvrir différentes initiatives innovantes prises à l'étranger ainsi qu'à l'échelon européen.

Ainsi, Anne Mélard, responsable de la communication de « Age Plateforme Europe », est venue présenter cette ONG sociale représentant la voix des aînés en Europe. Celle-ci fédère 150 organisations de personnes âgées issues des 27 états membres et c'est notamment à elle que l'on doit l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Nicolas Bonneville, pour la Champagne-Ardenne, est, quant à lui, venu présenter le Gérontopôle « Bien vieillir en Champagne-Ardenne » dont l'objectif est de fédérer tous les acteurs - entreprises, chercheurs, cliniciens, pouvoirs publics - pour dynamiser la recherche, l'innovation, la prévention et la promotion de la santé des personnes âgées.

Enfin, Arnaud Lopez, du Département du Nord, a exposé un exemple de démocratie participative : plus de 1 200 personnes ont participé à 7 ateliers citoyens départementaux qui se sont réunis sur l'ensemble du département. Ces ateliers ont permis de prioriser les thématiques et de faire ressortir des propositions concrètes.

L'après-midi de notre colloque était consacré à des ateliers thématiques permettant d'échanger sur des expériences de terrain mises en place dans les différentes provinces. Les thèmes abordés dans ces ateliers étaient les suivants :

- comment réaliser un diagnostic participatif en impliquant les aînés ?
- Conseil consultatif communal des aînés, un instrument au service d'une démocratie participative ;
- rôle des provinces - évolution en fonction des besoins des territoires et initiatives innovantes - perspectives pour le futur ;
- plus-value de la mise en réseau de la politique des aînés : reconnaissance, sources de financement et partenariats.

La journée s'est terminée par l'intervention de Monsieur Maxime Prévot, Vice-président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Celui-ci a souligné l'importance du partenariat provinces/Région et a rappelé que, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences en matière de Santé avaient été transférées à la Wallonie ; compétences qui sont, à présent, réunies au sein de l'agence dénommée AViQ, acronyme de « Agence pour une Vie de Qualité ».

Enfin, le Ministre a exprimé sa satisfaction de voir réunis, en un seul lieu, tant d'acteurs du « Bien vieillir ».

Pour en savoir plus sur les présentations: www.apw.be.

6

L'APW PARTICIPE

Tous les ans, l'APW participe à diverses actions permettant de mettre en avant l'Institution provinciale et les services qu'elle offre aux citoyens.

Il s'agit d'événements tels que la Foire de Libramont ou le Salon des Mandataires, ainsi que de la participation au soutien au volontariat.

1 Le soutien au volontariat

Depuis 2007, l'Association des Provinces wallonnes coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement, aux petites associations, une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2015, ce sont plus de 120 000 bénévoles qui ont bénéficié de l'assurance gratuite, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

2 La Foire de Libramont

La plus grande foire agricole en plein air d'Europe s'est tenue du vendredi 24 au lundi 27 juillet 2015. Record battu cette année avec 253 835 visiteurs sur les 4 jours de Foire et les 2 jours de Demoforest.

Comme chaque année, l'APW, en collaboration avec le CATPW, a coordonné la présence de quatre provinces au sein d'un chapiteau commun situé près de l'Ardenne Joyeuse, à côté du chapiteau de la Province de Luxembourg.

3 Le Salon des Mandataires

Ce salon s'est tenu les 12 et 13 février 2015 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, les provinces, excepté le Luxembourg, disposaient d'un stand commun. Des producteurs locaux ont été invités à promouvoir leurs produits en proposant des dégustations.

Sous le slogan "Les provinces sont là", l'APW présentait les missions essentielles des provinces ainsi que les services qu'elles rendent aux citoyens et aux communes.

Le Salon des Mandataires est également l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.

LES SUPPORTS D'INFORMATION

7

1 L'APW c'est aussi...

Un bimestriel envoyé à plus de 2500 lecteurs (inscription via notre site Internet) :



► « Cinq à la Une »

Une page Facebook :



► « Ma Province »

Un site Internet :



► www.apw.be

2 Les sites Internet des provinces :



► <http://www.brabantwallon.be/>



► <http://portail.hainaut.be/>



► <http://www.provincedeliege.be/>



► <http://www.province.luxembourg.be/>



► <https://www.province.namur.be/>

8

EN BREF...





Association des Provinces wallonnes

T 081 74 56 74

F 081 74 55 92

info@apw.be

www.apw.be